

Importation de la viande—Loi

Sur le plan purement théorique du marché ou de l'économie, l'idée de cycles compensatoires est un concept strictement philosophique qui ne se vérifie pas dans la pratique. Le cycle du bœuf dans notre pays se rapproche beaucoup de celui de l'Australie, qui, à son tour, est fait semblable à celui de la Nouvelle-Zélande. Ce n'est pas parce qu'on cherchera à appliquer la formule de correction en fonction des variations cycliques qu'on parviendra à changer les cycles dans ces pays. Ils ne réduiront pas leur production quand la nôtre est pléthorique et ils ne produiront pas davantage de bœuf quand on semble en produire moins. Ces pays réagiront mêmes forces économiques mondiales que celles auxquelles nous réagissons et leurs périodes de production excédentaire concorderont pratiquement avec les nôtres.

En limitant le bill sur les importations de viande au bœuf et à certaines catégories de veau, le gouvernement nous dit d'emblée ce qu'il pense du secteur. Au début de 1981, le gouvernement a complètement levé les quotas qui existaient depuis environ dix ans. Toutefois, cette année, alors qu'il aurait été justifié, compte tenu du cycle du bétail, d'instaurer un quota, le gouvernement a décidé de ne pas le faire. Comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont au nadir dans leurs cycles de production, ces deux pays ne nous ont pas envoyé beaucoup de viande, mais nous en avons reçu environ un million de livres en provenance d'Europe. Ce type d'importations va sans doute devenir une habitude et nous allons donner à ces pays accès à nos marchés, alors que nous éprouvons beaucoup de difficultés à nous y implanter nous-mêmes.

Pendant ce temps, dans leurs fermes et leurs ranchs, nos éleveurs meurent de mort lente parce que la viande de bœuf se vend bon marché. Cela devrait être le signal pour restreindre les importations, mais nos frontières restent largement ouvertes. Non seulement sont-elles ouvertes, mais au cours des dernières négociations du GATT, la Nouvelle-Zélande s'est vu garantir l'accès à nos marchés là où les quotas minimaux ne sont pas atteints, c'est-à-dire trois à cinq ans sur une période de dix ans, selon les prévisions que l'on veut utiliser. On a donc ouvert la porte en permanence aux importations et les garanties consenties aux termes du GATT l'emportent sur la loi. Ce qui veut dire que la loi ne sera applicable que pendant cinq à sept ans sur une période de dix ans.

Les deux partis d'opposition ont bien tenté d'améliorer le projet de loi. Nous étions prêts à appuyer le député de Moose Jaw (M. Neil) qui voulait y inclure l'agneau et le mouton. Nous avons aussi proposé de mettre sur pied un organisme pour surveiller les importations et éviter qu'elles n'entrent à des prix inférieurs aux prix nationaux. Cette méthode n'est pas nouvelle. La Commission canadienne du lait agit de même pour le beurre et le fromage. Nous croyons qu'il n'était que juste que les producteurs de viande jouissent de la même protection. Malheureusement, le gouvernement a refusé nos propositions. Faisant appel au Règlement de la Chambre et des comités, ces amendements de fond ont été jugés irrecevables.

Nous croyons qu'à moins d'un miracle ou d'un effort concerté du gouvernement et des provinces, l'avenir du secteur de la viande est plutôt sombre. Ce qu'il nous faut, c'est une politique de commercialisation qui inclue toutes les viandes rouges ainsi que la volaille et les œufs, et la mise sur pied d'un office commun qui dresse des plans progressistes pour ces trois

domaines d'activité au lieu d'organismes séparés qui se font concurrence.

A notre avis, c'est la seule façon de rationaliser la production de la viande dans l'intérêt des producteurs canadiens tout en garantissant aux consommateurs une grande abondance de viande et de volaille. Selon nous, ce bill ne fait pas grand chose en ce sens. C'est un bien léger progrès qui ne nous rapproche que très lentement du but recherché par les producteurs de viande, soit une agence de commercialisation. A notre avis, tout ce que le gouvernement est disposé à faire c'est à envisager de jouer un petit rôle dans la gestion de l'offre. Comme il s'efforce de réglementer les importations de viande et par conséquent l'approvisionnement du marché canadien, nous allons appuyer le bill en souhaitant qu'il soit adopté rapidement.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une mesure importante pour les éleveurs de bovins du Canada. Et c'est pour moi un grand plaisir de pouvoir dire quelques mots à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Un grand nombre de Canadiens sont soulagés d'obtenir enfin une loi régissant les importations de viande. Nous avons examiné tout à l'heure les définitions données du terme «viande» et j'en reparlerai un peu plus tard si j'en ai le temps. Néanmoins, nous accueillons cette mesure avec un grand soulagement.

Nous approuvons le bill, mais avec certaines réserves. Je constate avec plaisir la présence du ministre et je voudrais lui préciser le pourquoi de nos réserves.

Le député du NPD qui a parlé tout à l'heure a dit qu'il s'agissait d'un petit rôle dans la gestion de l'offre, pour deux raisons. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) qui a pris la parole un peu plus tôt s'occupe de ce projet de loi depuis plus de 10 ans, ce qui prouve que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne fait pas grand-chose pour protéger les producteurs canadiens de bœuf.

Pour paraphraser le ministre, il a dit que le Canada est le seul grand importateur de bœuf qui n'a pas de politique restreignant les importations. Nous savons tous cela, et il y a dix ans que nous le lui répétons sur tous les tons. Il semble ironique que la mesure que nous avons attendue tellement longtemps afin de protéger notre marché contre les importations n'ait pratiquement qu'une valeur symbolique à cause du fait que nous ayons été forcés d'accepter le niveau d'accès minimum garanti, comme on en a déjà parlé cet après-midi. La loi sur l'importation de la viande actuellement à l'étude ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs, qui auraient été à notre portée si les éleveurs canadiens avaient été mieux représentés lors de la dernière ronde de négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il est ironique qu'à cette réunion nous ayons été représentés par le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, qui était originaire de l'Ouest et membre du cabinet. Si quelqu'un aurait dû savoir ce que signifiait, pour le Canada, le fait d'octroyer à ses partenaires commerciaux du GATT l'accès minimum garanti, c'était bien lui. Mais où sont passés les citations et les chiffres? En somme, à la suite des négociations du GATT, le Canada a convenu d'accepter de 10 à 15 p. 100 environ de plus de bœuf que les Américains par habitant. Cela signifie surtout que le projet de loi n'aura aucun poids. Ce sera pire encore. Si le bill était en vigueur depuis deux ans, la formule légale d'importa-